Il y a 150 ans naissait la Légion Etrangère :

# LES DÉPOTS DE LANGRES ET DE CHAUMONT

La France, comme bien d'autres pays, a toujours sollicité et soldé dans ses armées des volontaires étrangers : Suisses, Allemands, Génois, etc. Ces mercenaires étaient souvent redoutables. Il suffit de se rappeler en Haute-Marne les campagnes barbares des Suédois de Gallas agissant pour le compte des Impériaux dans le sud de notre département, en particulier en 1636.

Louis XIV organisa des régiments étrangers réguliers. La Convention incorpora ces troupes dans l'armée française et elle créa une Légion franche étrangère. En 1792, sur les 146 000 hommes dont disposait le gouvernement révolutionnaire, il y avait 42 000 étrangers. Par la suite les Légions batave, italique, liégeoise, irlandaise, etc., virent le jour. Et après la dissolution des armées impériales, la Restauration forma en 1816 la Légion Hohenlohe qui fournit plus tard une centaine d'hommes à une nouvelle Légion étrangère, celle qui existe encore aujourd'hui.

C'est en effet en 1831, par une ordonnance datée du 10 mars, que Louis-Philippe constitua une Légion composée d'étrangers qui continuait une tradition presque constante.

#### UN RECRUTEMENT PARTICULIER

Les circonstances poussaient à cette décision. La conquête de l'Algérie, inaugurée le 13 juin 1830 par Charles X piétinait et les soldats métropolitains manquaient d'enthousiasme pour l'aventure africaine. Par ailleurs, tout un peuple de pauvres hères sans travail, sans famille, sans domicile fixe, errait dans les provinces voisines des frontières : anciens des armées napoléoniennes, français ou étrangers, dont les moins âgés pouvaient fournir des cadres ; déserteurs des armées plus ou moins solides des Etats limitrophes déséquilibrés par la chute de l'Empire ; victimes de la répression des mouvements insurrectionnels de 1830 en Europe, mêlés aux nombreux chômeurs de l'industrie naissante (1).

En les incorporant dans l'Armée d'Afrique, il était possible

<sup>(1)</sup> Si les professions déclarées à l'engagement sont exactes, la Légion ne s'est pas beaucoup recrutée dans le milieu agricole : elle a surtout intéressé les hommes qui possédaient un métier du cuir, de la confection, du fer ou du bois. (Communiqué par le Lt-Colonel Dutailly).

de leur créer un certain avenir et d'en débarrasser le territoire de la Mère-Patrie.

L'ordonnance royale fit l'effet d'un coup de clairon près de ce monde besogneux et divers, uni par la même misère, le goût du risque et l'espoir d'une vie plus avantageuse. Aux engagés étrangers, qui se présentaient près des sous-intendants militaires, on faisait miroiter l'espoir d'une naturalisation. Strasbourg, Metz, Lille recevaient les engagements pour trois ans des volontaires venant d'Allemagne, de Belgique et de Hollande; ceux de Suisse étaient reçus à Besançon, à Auxerre; ceux d'Espagne et du Portugal à Agen, Périgueux, Bourges; ceux d'Italie à Mâcon, Avignon, Joigny; ceux de Pologne à Valenciennes... Toulon devint le dépôt principal de la Légion et le lieu d'embarquement des unités constituées ou des renforts pour l'Algérie.

Les Français s'adressaient à un maire pour signer leur engagement, qui ne donnait lieu à aucune prime, mais leur promettait, s'ils étaient admis définitivement après visite médicale, solde, pension d'invalidité en cas de blessure et retraite. Ils étaient ensuite dirigés comme les étrangers vers un dépôt : les isolés ou les petits groupes avec une feuille de route sous le contrôle des gendarmeries, les groupes plus nombreux avec un encadrement militaire. Au dépôt, ils devaient être habillés, armés et instruits (2).

On avait pour principe de regrouper par unités les hommes parlant la même langue. Il en fut ainsi jusqu'en 1839, ce qui ne facilitait pas l'esprit de corps, mais plutôt les rivalités entre les bataillons (3).

Néanmoins les trois premiers bataillons furent formés presque exclusivement d'Allemands et de Suisses, le quatrième recut les Espagnols et les Portugais, le cinquième recueillit la plupart des Italiens et des Piémontais. Les Polonais furent incorporés dans le septième bataillon formé en 1833 en Charente.

Le sixième bataillon fut appelé le « bataillon belge et hollandais » parce qu'il aurait reçu le plus grand nombre de ressortissants de ces pavs, mais on a démontré qu'il fut surtout composé d'Allemands. C'est celui qui nous intéresse davantage parce qu'il fut formé dans notre région (4).

<sup>(2)</sup> Le Journa' de la Haute-Marne du 19 mars 1831 note que « les dépôts suivants sont établis pour recevoir les réfugiés ou déserteurs étrangers : Mâcon pour les Italiens et les Portugais : Langres pour les Allemands : Bourges et Périgueux pour les Espagnols ». Le dispositif a changé plusieurs fois.

<sup>(3)</sup> Voir l'article du Lt-Colonel Dutailly dans la Revue Historique des Armées, n° 1. année 1981, p. 8.

<sup>(4)</sup> Le Lt-Colonel Dutailly a publié dans la Revue belge d'Histoire militaire, n° xx du 8 décembre 1974, une étude très précise des tableaux d'effectifs oui montre la dispersion des Belges et des Hollandais dans les différents bataillons. Notons oue les nationalités inscrites sur les pièces matricules étaient celles que les engagés déclaraient.

### UN DEPOT A LANGRES (1831)

Fin février 1831, à la veille de la création officielle de la Légion, le Chef de Bataillon Sicco, commandant la place de Langres, reçoit l'ordre d'organiser un dépôt pour recevoir les déserteurs allemands venant de Strasbourg (5). C'était un ancien des guerres de l'Empire couturé de blessures reçues à la bataille de Mojaisk, pendant la campagne de Russie.

Par lettre du 28 février (6), il signale à ses chefs les difficultés auxquelles il se heurte : il n'a que 385 places en caserne (à condition d'employer des lits à deux personnes) et une partie des casernements est occupée par la 31° Compagnie de fusilliers sédentaires. Il ne reste que 48 lits disponibles et on manque de couchages. Les civils sont sollicités d'en fournir le 7 mars, sans quoi il faudra loger les recrues chez l'habitant, solution qui ne facilite pas la tâche du commandement et que le Maire répugne à imposer à ses administrés. Il faudra néan moins souvent y recourir (7).

Malade, découragé, le Commandant, suppléé par le Chef d'Escadron Maistre, voit quand même le dépôt prendre forme (8). Il reçoit du matériel, de l'habillement. Le 10 mars, il signale au Général commandant la Région à Metz, qu'il dispose de 117 hommes et qu'il a besoin d'un officier-comptable pour mettre la partie administrative en ordre (6).

Mais le 14 mars, l'ordre est donné de transférer le Dépôt des déserteurs allemands à Bar-le-Duc (6). Le 17 mars, les 185 hommes envoyés par Strasbourg vers Langres sont dirigés sur cette nouvelle destination alors qu'ils sont arrivés à Mirecourt (8). Et. le 21 mars. 140 hommes partent de Langres vers la Meuse, où ils arrivent le 25 avant laissé quatre engagés hospitalisés à Chaumont et à Joinville (6).

<sup>(5)</sup> Italien, né à Borgodola le 26 janvier 1774. naturalisé seulement en 1816, Louis Sicco, s'était engagé en 1799 comme lieutenant pour la campagne d'Italie. On le retrouve en 1806 au 2° Bataillon piémontais, capitaine en 1807, chef de Bataillon en 1814, et demi-solde la même année, en retraite pour 30 ans de services et 13 campagnes en 1829. Rappelé à l'activité pour commander le Dépôt de déserteurs étrangers à Langres le 4 février 1831. Décédé le 26 mars 1831. (Note 6).

<sup>(6)</sup> Archives du Service Historique de l'Armée de Terre Xb 725.

<sup>(7)</sup> On a peu de précisions sur l'emplacement de ces casernes. Il est probable que l'ancien couvent des Ursulines servait à cet usage. Il aurait été complété par un Gîte d'étapes situé rue des Terreaux, dans le bâtiment de l'ancienne chemiserie. On parle aussi de l'ancien couvent de la Visitation, rue Tassel, ancien prieuré de St-Gengoulph, cédé à l'autorité militaire sous le 1<sup>er</sup> Empire (in Ch Guyard, L'Enseignement sous l'Ancien Régime, Chaumont, 1981, p. 15).

<sup>(8)</sup> Le Journal de la Hte-Marne du 19 mars 1831 note que « ... 43 soldats bavarois, parmi lesquels se trouvent deux sergents, sont arrivés à Mirecourt le 28 février dernier et ont été dirigés sur Langres pour être incorporés dans la Légion étrangère qui s'organise actuellement ».

Ce que nous savons du dépôt de Bar-le-Duc, où s'organisent les deux premiers bataillons de la Légion en 1831 nous est connu par les Archives de la Ville, mais aussi par le rapport en date du 21 juin rédigé par le Colonel Baron Stoffel, commandant la Légion (9), qui montre bien les difficultés de l'entreprise, vu le manque de matériel, d'habillement, de literie et même d'armes (6).

Ces hommes d'origines diverses arrivent fatigués, souvent en haillons. Il faut les reprendre en main, apaiser les rixes ou les mutineries, empêcher qu'ils vendent leurs effets pour se procurer du tabac ou du vin. Il est urgent aussi de faire ou de compléter leur instruction militaire avec un encadrement disparate, qui doit donner ses ordres en français et en allemand (10). De plus, le mauvais état des casernes et leur exiguïté oblige à loger la troupe chez l'habitant. Alors les « bourgeois », dit le Colonel, paient « la classe pauvre » pour satisfaire aux billets de logement en se garant de la promiscuité avec les soldats. On imagine les perturbations causées dans la ville par ces mouvements de troupe incessants.

En effet, après le départ du personnel reçu au dépôt, la ville de Langres n'est pas débarrassée de ces désagréments. Le dépôt continuera à recevoir successivement les compagnies du 6º Bataillon formées à Chaumont et envoyées dans la cité lingonne en attendant de faire mouvement par deux vers Toulon à pied et peut-être en bateau dans la vallée du Rhône.

De ces mouvements, nous avons des traces écrites (11), dont nous pouvons tirer les renseignements suivants :

<sup>(9)</sup> Espagnol, né à Madrid le 19 juillet 1780, Christophe Stoffel quitta les régiments suisses au service de son pays en 1807 pour servir au 3° Régiment suisse au service de la France et prendre part à toutes les campagnes de l'Empire: Espagne, Allemagne, Portugal, Grande Armée et France. Officier de la Légion d'honneur en 1811, Baron d'Empire en 1813, en non activité en 1815, il reprend du service à l'Armée du Nord en 1815 jusqu'à sa mise en retraite en 1830 qui n'est effective qu'en 1841. Il participe à la campagne d'Espagne en 1823-24 et est chargé de fonder la Légion avec le grade de colonel en 1831-32. Il ajoutait ainsi à son palmarès une dixième campagne, celle d'Afrique. Il avait eu 3 chevaux tués sous lui à Essling, Bautzen et Fleurus et reçu 4 coups de lance au Portugal.

<sup>(10)</sup> L'encadrement des bataillons nationaux exigeait un fort pourcentage de cadres étrangers dont le recrutement était délicat. On préférait les candidats connus par leurs services anciens. On faisait aussi une promotion par le rang. Ainsi, le *Journal de la Hte-Marne* du 30 avril 1831 écrit que « le Ministre de la Guerre a proposé à l'avancement 14 étudiants allemands, qui de Strasbourg avaient été dirigés sur Bar-le-Duc, pour être incorporés dans la Légion étrangère ». Sur la question des officiers servant à titre étranger, voir l'article du Lt-Colonel Dutailly cité à la note 3.

<sup>(11)</sup> Archives départementales de la Hte-Marne, Liasse R 263. Si les Archives de la ville de Bar-le-Duc offrent des renseignements sur ces événements, celles de Chaumont n'ont rien conservé et celles de Langres non plus.

Lettre du Maire de Langres au Préfet de la Haute-Marne du 28 août 1831 :

« ... envoi sur Toulon de la Légion étrangère... par demi-bataillon... Les deux premières compagnies du 6º Bataillon de cette Légion ont quitté Langres les 26 du courant. Le même jour est arrivé la 3º Compagnie destinée à les remplacer, de sorte que les lits appartenant au Gouvernement n'ont pas cessé d'être occupés. Bien plus, ces lits n'ayant été disposés que le 29, cette compagnie a été jusqu'aujourd'hui à la charge des habitants... ».

« ... Le bruit se répand que la quatrième Compagnie du 6º Bataillon est sur le point de quitter Chaumont pour venir ici, de sorte que Langres aurait toujours la totalité des compagnies organisées, dont une serait entièrement à la charge des habitants, tandis que Chaumont n'aurait que le dépôt et une partie de la compagnie qui

« ... demande une plus équitable répartition des charges résultant de la présence dans le département d'une partie de la Légion étrangère... ».

La requête fut entendue. Voici la réponse du Baron Faverot (12), maréchal de camp, commandant le département :

« ... à moins d'événements que je ne puis prévoir, il n'y aura plus dans cette place qu'une seule compagnie de ce corps » (11).

Mais Langres n'en fut pas moins une ville de garnison pour longtemps...

## LE 6° BATAILLON A CHAUMONT (1832)

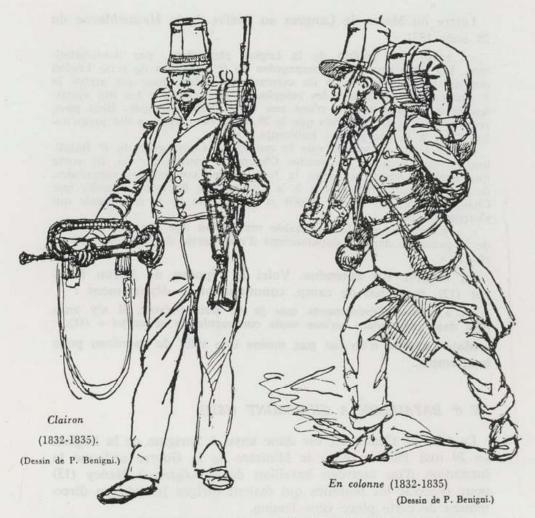
La ville de Chaumont est donc aussi à l'origine de la Légion. Le 20 mai 1832 en effet le Ministre de la Guerre ordonne la formation d'un nouveau bataillon de la Légion à Nancy (13) pour recevoir les hommes qui étaient dirigés jusqu'alors directement de cette place vers Toulon.

Le 26 juin, le dépôt de Nancy est transféré à Chaumont (13). Il comptait au total un lieutenant et 111 hommes. Nous avons trace de ce transfert par une lettre du Baron Faverot, commandant la Haute-Marne au Préfet en date du 20 juin 1832 (11) :

« Le petit dépôt de la Légion étrangère composé de deux officiers, cinq sous-officiers et de 30 à 40 soldats doit arriver à Chaumont le 26 courant pour y tenir garnison. Les habitants pourvoiront aux fournitures moyennant dix centimes par jour ».

<sup>(12)</sup> Le Baron Faverot de Kerbrech, né à Pontivy (Morbihan) le 7 décembre 1773, s'est engagé dans les Dragons nationaux en avril 1789, est passé sous-lieutenant en 1791, capitaine en 1793, chef d'escadron en 1800, colonel en 1811. Licencié en 1815, il reprend du service en 1816 et occupe des fonctions administratives comme Maréchal de camp ou Inspecteur général jusqu'à sa retraite en 1848. Mort en 1853 à Quimper, il avait à son actif 18 campagnes et il avait été deux fois fait prisonnier (1794 et 1796) et essuyé trois coups de sabre à Vallarodnigo (Espagne). Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis. Le Journal de la Hte-Marne annonce sa nomination comme commandant de la Hte-Marne le 18 février 1832 et son départ le 23 mars 1833.

<sup>(13)</sup> Archives du Service Historique de l'Armée de Terre Xb 726.



(Cliché Haute-Marne Libérée)

Du même au même le 15 juillet 1832 :

« .... les intentions de M. le Ministre de la Guerre de ne diriger sur Toulon le 6° Bataillon de la Légion étrangère... que lorsqu'il sera à peu près au complet ; qu'en conséquence M. le Lieutenant Général commandant la Division m'engage à m'entendre avec vous pour l'établissement des compagnies à Chaumont, Langres, Wassy et Saint-Dizier... Le casernement... ne me permettant de loger que 300 hommes et l'effectif du bataillon étant aujourd'hui de 230 environ... je dois vous demander du logement chez l'habitant... L'arrondissement de Wassy étant encore ravagé par la maladie (14)... j'ai cru devoir... demander que les compagnies fussent successivement dirigées sur Toulon à mesure de leur organisation... » (11).

Le casernement, dont il s'agit, semble être celui de l'ancien couvent des Ursulines.

La mise sur pied du bataillon ne se fait donc pas sans difficultés. Quand les effectifs croissent, on manque de tout.

Mais on avance quand même. Nous avons (13) les procès-

<sup>(14)</sup> Il s'agit de l'épidémie de choléra, qui s'abattit plusieurs fois sur la Hte-Marne et y fit de nombreuses victimes.

verbaux, établis par le Sous-Intendant Garnier, de la constitution successive des huit compagnies :

La première fut formée le 1er juillet 1832 avec 137 soldats et confiée au capitaine Godeau, ancien du 16e de ligne. Les cadres étaient pris suivant les instructions reçues par moitié parmi les engagés du service étranger et pour l'autre moitié parmi les militaires français rengagés dans la Légion (10).

Après la formation de la 2° Compagnie le 16 juillet, un conseil d'administration est créé. Le 1er août, le Chef de Bataillon Magnier est nommé commandant du Bataillon (15). Il est assisté d'un officier-payeur, M. Nouvion, venu de l'ex-Régiment suisse. Les autres compagnies naissent : la 3°, le 6 août, la 4°, le 31 ; la 5°, le 23 septembre, la 6°, le 3 novembre, la 8°, le 7 décembre.

Ainsi les effectifs du Bataillon croissent régulièremeat : 1 045 hommes et 38 officiers sont passés à Chaumont, puis à Langres avant de partir vers Toulon et l' « Armée d'occupation d'Afrique » (13), quand le 17 mai 1833, le dépôt du Bataillon est supprimé et les hommes qui le composent affectés à la 8° Compagnie.

Que deviendra cette unité ?

Commandée par le Commandant Magnier, qui est arrivé en Afrique le 12 février 1833 (13), elle s'est établie à Bône, — qui a été prise le 9 avril 1832 (noté au *Journal de la Haute-Marne* du 12 mai 1832), — depuis le 31 octobre 1832, date de l'installation des deux premières compagnies.

Victime de deux épidémies de choléra, la première de novembre 1832 à février 1833, qui lui enlève 102 hommes, la seconde qui emporte 240 hommes de juillet à octobre 1833, ce qui avec d'autres causes de pertes porte à 347 l'effectif total du Batailton au 15 novembre 1833 ; il avait compté 908 hommes au 7 décembre 1832 (13).

Malgré trois envois de renforts pour le renouveler face aux décès, aux réformes, aux fins d'engagements, le Bataillon ne comptait plus que 657 hommes, quand il s'embarqua à Alger pour l'Espagne, suite à la convention du 28 juin 1835, qui opérait la cession de la Légion étrangère à l'Espagne pour aller soutenir la cause d'Isabelle II contre les Carlistes.

C'était une nouvelle phase de l'histoire du Bataillon et de

<sup>(16)</sup> Ambroise Magnier, né à Paris le 10 décembre 1789, élève de l'Ecole spéciale militaire, fut nommé sous-lieutenant en 1809, capitaine en 1812. Prisonnier par les Russes en 1812 il est en demi-solde en 1814, mais rejoint l'armée royale dès 1815. Chef de bataillon, il est nommé à la Légion en 1832 pour deux ans, puis en 1835 pour un an. Mais après avoir participé aux campagnes d'Allemagne, au camp de Boulogne, aux campagnes de Russie, de l'Armée du Nord (1815), à une mission en Espagne, il a servi 17 ans en Afrique, où il est mort officier de la Légion d'honneur, retraité depuis 1850 à Bône, place qu'il avait commandée comme Lt-Colonel de 1839 à son départ. Il avait été blessé trois fois.

la Légion qui s'ouvrait. Auparavant notre pauvre Bataillon de Chaumont ne s'était guère couvert de gloire.

La Légion sera réorganisée en 1839. Dès lors, les unités nationales disparaîtront. Les hommes de toutes nationalités seront mêlés au sein des unités et la langue française sera la seule en usage pour le service.

## LA LEGION SUISSE A LANGRES (1855-56)

En 1855, Napoléon III veut former un corps destiné aux opérations de colonisation. On s'est rendu compte des possi-



Le colonel de Chabrière, officier français servant à titre étranger tué à la tête du 2° Régiment étranger à Magenta, le 4 juin 1859. (Photo S.I.H.L.E.)

bilités de cultures qu'offre l'Algérie. Dès 1833, le *Journal de la Haute-Marne* du 7 décembre notait qu'une « Commission avait enquêté sur place et reconnu qu'on n'a songé qu'à occuper une grande étendue de côtes, au lieu de chercher à accroître nos possessions par les terrains fertiles qu'offre l'intérieur du pays ». Le journal, pourtant avare de détails par crainte de censure, ajoutait que « des militaires ou membres de la commission faisaient de gros achats de terrains... ». Mais il fallait les faire produire et trouver des colons et les encadrer. C'était probablement le projet de l'Empereur, qui choisit la place de Langres pour abriter la formation d'un des bataillons de cette deuxième Légion étrangère, composée — par un retour en arrière — exclusivement (au moins en théorie) de Suisses avec leurs cadres.

Les effectifs ne dépasseront pas 800 hommes. Mais l'essai fait long feu : ce 2° Régiment de la 2° Légion étrangère est transformé en 2° Régiment étranger en août 1856 et embarque pour l'Orient, puis en 1857 pour l'Afrique et en 1859 pour l'Italie.

Le Colonel de Chabrières (16), qui commandait à Langres et servait à titre étranger, sera tué à Magenta le 4 juin 1859 à la tête de cette unité. Cette année-là la Confédération helvétique interdira à ses ressortissants le service dans les armées étrangères.

..

Tels sont les liens qui unissent notre département à la Légion étrangère, ce corps très particulier, qui a été associé à tous les conflits que la France a connus à l'étranger, sur son sol ou dans ses colonies.

Les débuts furent rudes et il fallut du temps pour créer cet esprit légionnaire, qui était en germe dès les débuts. Ainsi le colonel Stoffel, qui commandait à Bar-le-Duc, écrivait au Ministre avec le flair d'un vieux baroudeur dès le 28 août 1831 (13) :

« ... L'espèce d'hommes qui compose la Légion est si belle qu'à l'exception de quelques mauvais sujets — dont le nombre diminue chaque jour —, on pourrait faire le plus beau corps de France ». L'histoire de la Légion continue. Souhaitons qu'elle travaille pour la Paix!

René VIRY.

N.-B. — Je remercie vivement pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans ce modeste historique :

— Mlle Couvret, directrice du Service départemental d'Archives à Chaumont ;

— M. le Lt-Colonel Dutailly, du Service Historique de l'Armée de Terre à Vincennes, et le Service historique.

<sup>(16)</sup> Marie-Louis-Henry de Grand Lacroix de Chabrière. né le 1<sup>st</sup> mars 1807 à Bollène (Comtat-Venaissin), fit l'Ecole spéciale militaire en 1825, puis comme lieutenant, capitaine et commandant les campagnes de Belgique (1831-33), d'Afrique (de 1841 à 42 et de 1843 à 47). A la Légion de 1843 à 47, il démissionne, mais reprend du service à titre étranger en 1855, est nommé colonel et suit la Légion suisse sous ses différentes dénominations à l'Armée d'Orient, en Afrique et en Italie avant de mourir à Magenta en 1859, commandeur de la Légion d'honneur.